

ASSURANCE DÉCENNALE : LE BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION

À LA SUITE DU REFUS D'UNE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
DE VOUS ASSURER, IL EST POSSIBLE D'AVOIR RECOURS
AU BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION (BCT).

Cet organisme a été créé pour permettre à tous les assurés de souscrire aux assurances obligatoires comme l'assurance décennale. Le rôle du BCT ne concerne pas en revanche les autres assurances non obligatoires (responsabilité civile). Le bureau central de tarification peut être saisi par toute personne physique ou morale assujettie à une obligation d'assurance qui s'est vu refuser la garantie par une entreprise d'assurance dont les statuts n'interdisent pas la prise en charge de ce risque.

> DANS QUELS CAS SAISIR LE BCT ?

Le Bureau central de tarification comporte 5 sections qui correspondent aux assurances obligatoires pour lesquelles il peut être saisi: responsabilité civile automobile, assurance construction (responsabilité décennale / dommage ouvrage), assurance des catastrophes naturelles, assurance de la responsabilité civile médicale, assurance de responsabilité civile des locataires, copropriétaires et syndicats de copropriété.

Si vous vous êtes vu refuser la garantie pour un de ces risques, vous pouvez saisir le bureau central de tarification. Son rôle est de fixer la prime moyennant laquelle l'entreprise d'assurance désignée par l'assujetti est tenue de garantir le risque qui lui a été proposé.

BON À SAVOIR

- Il n'a pas compétence pour intervenir pour des assurances obligatoires autres que celles mentionnées précédemment
- La procédure est entièrement gratuite

> DES EXEMPLES DANS LE SECTEUR DU BTP

Parmi les exemples de refus d'assurance opposé par les assureurs:

- Activité d'installation de panneaux photovoltaïque
- Activité nouvelle pour l'entreprise
- Des difficultés peuvent se poser pour les entreprises nouvellement créées

L'ASSURANCE DÉCENNALE EST UNE ASSURANCE OBLIGATOIRE.

- Le non-respect de cette obligation d'assurance est un délit passible d'une peine de 6 mois d'emprisonnement et d'une amende de 75 000€
- Le gérant ou dirigeant d'une société qui n'a pas souscrit d'assurance décennale commet une faute séparable de ses fonctions qui engage sa responsabilité civile personnelle vis-à-vis des tiers

- Afin d'assurer l'effectivité de cette obligation d'assurance, le législateur a créé le Bureau Central de Tarification (BCT) qui a pour rôle de "fixer le montant de la prime moyennant laquelle l'entreprise d'assurance intéressée est tenue de garantir le risque qui lui a été proposé. Il peut déterminer le montant d'une franchise qui reste à la charge de l'assuré", selon le Codes des assurances

MODE D'EMPLOI



SAISIR UNE ENTREPRISE D'ASSURANCE PRATIQUANT LA COUVERTURE DU RISQUE (PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION) D'UNE DEMANDE DE GARANTIE DE RESPONSABILITÉ CIVILE DÉCENNALE

- 1 JOINDRE à votre demande l'un des questionnaires ci-dessous, dûment rempli et signé au stylo noir:

- ARTISANS ET ENTREPRISES DU BÂTIMENT
- ENTREPRISE GÉNÉRALE - CONTRACTANT GÉNÉRAL CMI PISCINIER

- 2 CONSERVER UNE COPIE de ce questionnaire rempli

- 3 ADRESSER CETTE DEMANDE au siège social ou à la délégation régionale de cette entreprise d'assurance (jamais à un agent ou à un courtier)

DOCUMENTS À ENVOYER PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

- 4 EN CAS DE REFUS,
le refus de l'entreprise d'assurance peut être:

- Soit explicite :
elle vous a envoyé une lettre de refus
- Soit implicite : le code des assurances précise que le refus est implicite si la société n'a pas répondu à votre courrier recommandé avec accusé de réception dans les 45 jours suivant sa réception (décomptez à partir de la date portée sur l'accusé de réception)

VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER AU BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION

QUAND ET COMMENT SAISIR LE BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION CONSTRUCTION ?



Le délai d'instruction d'un dossier demande environ 2 mois.

- 1 SAISIR LE BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION, au plus tard DANS LES 15 JOURS QUI SUIVENT, sous peine d'irrecevabilité :

- La lettre de refus, s'il y a refus explicite
- La fin du délai de 45 jours, si le refus est implicite

Le bureau central de tarification doit être également saisi par lettre recommandée avec accusé de réception.

- 2 FOURNIR AU BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION, TOUS LES ÉLÉMENTS D'INFORMATION EN VOTRE POSSESSION, mais nécessairement:

- L'avis postal de réception signé par l'assurance sollicitée
- La copie de la lettre de refus de l'assureur devant dater de moins de 15 jours (refus explicite)
- Si l'assureur n'a pas répondu, la copie de votre demande
- Le questionnaire correspondant à votre activité
- Si c'est un mandataire et notamment un courtier qui mène les démarches pour votre compte, la preuve de l'existence du mandat que vous lui avez donné. Le choix du mandataire est libre

Une lettre de l'assuré est suffisante ; Le BCT propose UN MODÈLE
N'oubliez pas de préciser le nom de l'entreprise d'assurance que vous avez choisie.

Le bureau central de tarification comporte 5 sections : BCT automobile, BCT médical, BCT construction, BCT Habitation, BCT Cat Nat.

EN SAVOIR +

BUREAU CENTRAL DE TARIFICATION

1, RUE JULES LEFEBVRE - 75009 PARIS - [CONSULTER LE SITE >>](#)



PLUS FORTS. ENSEMBLE.